

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**DES DELIBERATIONS DU**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

11

**Séance du 28-02-2022**

Date de la convocation

24-02-2022

Date d'affichage

24-02-2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;

Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL ; Mme Dominique CLERGET ; M. Alain GAYET ; M. Marc CHAZELLE ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : Mme Elisabeth SAUTY de CHALON (donne pouvoir à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE)

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

## **1. Tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu son article L.2312-1, qui dispose que le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal ; et que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Considérant que si cette formalité n'est pas obligatoire, compte-tenu de la population de la Commune, l'équipe municipale a jugé indispensable qu'il se tienne désormais chaque début d'année, avant le vote du Budget, afin de mieux informer le Conseil municipal et, en le rendant public, les Beuvronnais ;

Vu le rapport de présentation joint à la convocation et annexé à la présente délibération ;

Sur la présentation qui en est faite par M. Jean-François MOREL ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2022, sur la base du rapport de présentation qui en a été fait ;

Dit que ce rapport sera affiché en annexe du compte-rendu de la séance sur les panneaux d'information de la Mairie ;

Le Maire  
Jérôme Bansard

Transmis en Sous-Préfecture  
et exécutoire le ..... 2022